

Breves

**125 conteneurs de Kévazingo aux enchères**

LE ministre de la Forêt, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan Climat, Pr Lee White, s'est rendu, le 18 août dernier, au Parc à bois des Eaux et Forêts situé dans la Zone économique Spéciale de Nkok pour observer, en toute transparence, le déchargement de 125 conteneurs de Kévazingo saisis au port d'Owendo sur les sites de 3C Transit et de Sotrasgab. L'opération s'est déroulée sous la supervision des agents du ministère et avec le support logistique de GSEZ pour garantir leur traitement et leur traçabilité. "Ces conteneurs seront examinés, mesurés et valorisés en cubage sous la supervision du procureur de la République et du juge d'instruction en charge du dossier avec pour objectif de convertir ce bois illégal en bois légal autorisé à la vente", a indiqué le Pr Lee White. Une fois transformés, vendus et exportés, ces 125 conteneurs, soient 1 500 m3 pourraient représenter une valeur de 45 milliards de francs.

**Trans-Urb sur les charpeaux de roues**

À l'occasion de la célébration du 59e anniversaire de l'accession du Gabon à la souveraineté internationale, la société Trans-Urb a lancé officiellement ses activités, le 17 août sur la place de la mosquée Hassan II de Libreville. Les bus de cette société ont assuré le transport des membres du gouvernement pour la tribune du Boulevard du bord de mer où ils sont allés assister au défilé des Forces de sécurité et de défense. Fruit d'un partenariat public-privé, Trans-Urb possède un parc automobile de 300 bus qui va desservir le grand Libreville, notamment Akanda, Libreville, Owendo et la ville de Ntoundou. Les bus Trans-Urb sont de marque Golden Dragon, équipés de caméra, de système GPS et de nouvelles technologies. "La Trans-Urb se veut plus dynamique, plus structurée, plus moderne avec des offres de transport de qualité, un service de qualité dans le respect des Gabonais. La gestion sera une gestion plus rigoureuse que celle qu'ont connue d'autres sociétés pour lesquelles l'État était à 100 % actionnaire", a affirmé Justin Ndoundangouye, ministre des Transports.

Rassemblées par MSM

Pêche illégale dans les aires protégées

Un chalutier arraisonné pour braconnage



Le chalutier arraisonné par l'ANPN.



Une partie de la cargaison du chalutier.

JM  
Libreville/Gabon

LE gouvernement a annoncé l'arraisonnement, le 24 juillet dernier, par l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN), d'un chalutier local (le Guoji 827) qui pêchait illégalement dans les eaux protégées du parc national de Loango. Ceci alors que le navire "Bob Barker" effectuait des patrouilles dans le cadre de l'opération Albacore, un partenariat entre l'État gabonais et l'ONG américaine Sea Shepherd visant à com-

battre la pêche illicite. Le Guoji 827 a été repéré dans le parc marin à quatre reprises grâce à des technologies de surveillance. Ce qui a conduit les autorités gabonaises à émettre un mandat d'arraisonner contre le navire. Peu de temps après, un bateau d'écogardes de l'ANPN a exécuté ledit mandat et mis le bateau aux arrêts. Le navire et sa cargaison de plusieurs tonnes de poissons sont actuellement retenus à Port-Gentil (Gabon). "La réussite de l'opération Albacore IV est en

grande partie le fruit de la coopération entre Sea Shepherd et l'État gabonais à travers trois ministères clés : le ministère de la Pêche, de l'Environnement et de la Défense. Il est probable que le Guoji 827 ait été informé de la présence du Bob Barker au port par son navire-jumeau. L'arraisonnement du chalutier envoie donc un message fort aux pêcheurs : les écogardes et les inspecteurs de pêche maritime protègent avec vigilance les parcs marins jour et nuit", a déclaré Peter Hammarstedt, le direc-

teur des campagnes de Sea Shepherd Global. Il y a deux ans, rappelle-t-on, le chef de l'État avait annoncé la création de neuf nouveaux parcs nationaux marins et 11 nouvelles réserves aquatiques lors de la Conférence des Nations unies sur les Océans à New York. Ce qui représente le plus grand réseau d'aires marines protégées d'Afrique. L'opération Albacore IV a pour objectif de protéger les aires marines, de repérer et prévenir les activités de pêche illicite,

non déclarée et non réglementée (INN) tout en s'assurant du respect des lois par les pêcheurs détenant une licence, et de renforcer les mesures de suivi, de contrôle et de surveillance. Pour rappel, le 5 juillet 2019, le Bob Barker a prêté main-forte aux autorités locales dans l'arraisonnement de Haixin 27, un chalutier étranger pêchant illégalement dans la réserve aquatique du Grand Sud du Gabon. Celui-ci est, à ce jour, toujours sous séquestre au port de Port-Gentil.

Rencontre ministre de la Promotion des investissements-Opérateurs économiques

Pour un code favorable aux investisseurs locaux

MNN  
Libreville/Gabon

LE ministre de la Promotion des Investissements, Jean-Fidèle Otandault, poursuit ses prises de contacts avec les investisseurs et opérateurs économiques locaux. La semaine dernière, il a rencontré trois différents groupes d'entrepreneurs nationaux : la Confédération gabonaise des petites et moyennes entreprises (CGPME), la Confédération gabonaise des petites et moyennes entreprises/industries (CGPMEI) et la Confédération patronale de la micro entreprise et des petits métiers (CPMEPM).



Le ministre Jean Fidèle Otandault et les investisseurs locaux à l'issue de la rencontre.

Conformément à la feuille de route du gouvernement, il s'agit pour le ministre de mettre en place une stratégie nationale de promotion des investissements, devant se traduire par l'accroissement des

investissements nationaux et étrangers. Cette stratégie devra se matérialiser par une collaboration plus accentuée entre l'État et le secteur privé, notamment autour des partenariats public-privé qui constitueraient ainsi un atout déterminant, pour la poursuite des objectifs de développement poursuivis par notre pays. "Nous sommes dans la réforme du code

nariats public-privé qui constitueraient ainsi un atout déterminant, pour la poursuite des objectifs de développement poursuivis par notre pays. "Nous sommes dans la réforme du code

des investissements et aucun texte ne peut être pris si les partenaires que nous sommes ne sont pas associés. Nous attendons beaucoup de ce ministère. Nous avons des projets, mais comment

les mettre en développement? C'est la question que nous allons essayer de répondre avec le ministre", a déclaré Guy Anthony Milingout, président de la CGPME. La révision du code des investissements apparaît comme une préoccupation majeure chez les investisseurs locaux. Ils souhaitent que la loi sur l'investissement encourage la volonté des entrepreneurs gabonais à mieux cerner les opportunités d'affaires. "Le code de l'investissement qui est actuellement dans les tiroirs du ministère n'a pas trouvé l'assentiment de tous les investisseurs, à savoir les petits opérateurs économiques que nous sommes. Notre préoccupation est la protection du cadre des affaires", a indiqué Emmanuel Zue, le président de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises et industries.